



Une mutation demandée est-elle un abandon de domicile ?

Par **beatriz**, le **14/04/2011** à **09:02**

Bonjour,

agent de la fonction public je doit quitter mon mari (il veut divorcer mais il veut que se soit moi qui parte) et rejoindre la bretagne où toute ma famille est installée alors qu'en picardie je suis totalement seule

Le fait d'obtenir une mutation et de partir avec mes deux filles constitue-t-il un abandon de domicile ? quels risques sont encourus ? mon mari peut-il refuser de payer une pension alimentaire pour mes enfants ? Si je fais ma demande de séparation avant de déménager est-ce que s'est suffisamnt ou dois-je être officiellement divorcée pour pouvoir partir ?
Merci

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **12:36**

L'idéal est de partir après que le juge, lors de l'ONC, vous autorise à résider séparremment, et que vous ayez la résidence des enfants